

Voisinage : La voix des sages

Le maintien d'un bon voisinage à l'intérieur de la résidence est l'affaire de tous : petits et grands. Nous rappelons les règles minimum après quelques dérapages constatés :

- Les voitures respectent la vitesse de 20km/h maximum.
- Les voitures doivent être garées sur les emplacements réservés et ne doivent pas bloquer la sortie des autres véhicules et éviter le stationnement gênant sur la voie principale de circulation.
- Des places de stationnement, non numérotées, sont à la disposition de tous, mais encore faut-il ne pas en abuser. Conformément à la législation le stationnement d'un véhicule pendant plus de 7 jours à la même place est considéré comme abusif, avec possibilité de mise en fourrière sur demande du bureau de l'ASL.
- Le stationnement sur les espaces verts, même en débordement des emplacements existants, est interdit (risque de détérioration de l'arrosage automatique)
- La salle de réception n'est pas une salle de sport en dehors de la pratique du ping-pong, après utilisation les portes doivent être fermées à clef et la lumière éteinte.
- L'utilisation de la salle aménagée pour l'activité sportive et l'espace piscine font l'objet d'un règlement spécifique.
- Les enfants ne laissent pas traîner vélos ou autres objets dans la rue, ils sont sous la surveillance de leurs parents qui sont responsables de leurs actes.
- Respecter le repos et la tranquillité des résidents que ce soit de jour comme de nuit, conformément à l'article 27 de notre cahier des charges: " tout bruit, tapage nocturne et diurne, de quelque nature que ce soit, susceptible de troubler la tranquillité des occupants est formellement interdit.....".
- Les chiens sont tenus en laisse à l'intérieur des parties communes et ne font pas leurs besoins dans les espaces verts, ni sur les murs, ni sur les trottoirs.

Ces règles de savoir-vivre complètent les dispositions contenues dans le cahier des charges de l'ASL.

Les membres du bureau de l'ASL n'ayant aucun pouvoir de police, il est demandé à chacun de les respecter dans l'intérêt de tous et du bien-être de notre résidence.